



AVIS DE COURSE GRAND PRIX D'AQUITAINE

11 et 12 octobre 2025

Lac de SANGUINET

Club de Voile de Sanguinet

INC – Dart – ACAT – CLA – CLAF - WETA

Grades 5A

Préambule :

Voir Annexe « Informations diverses » pour recommandations importantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

Elles seront en outre disponibles sur le site web du club le jeudi 9 octobre 2025 (<http://cvsanguinet.org/>).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Inter série Catamaran temps compensé INC, Dart solo, double, féminines, Classe A Classiques et Volants, Weta.
 - 3.1.1 L'épreuve n'est pas ouverte aux catamarans à foils.
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire avant minuit lundi 6 octobre 2025** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.
 - 3.2.2 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant avant le 06/10 - 23h59	Montant à partir du 07/10 - 00h00
JEUNE 5<18 ans	20 €	40 €
DOUBLE	50 €	70 €
SOLITAIRE	40 €	60 €

Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 6.1), les droits majorés de 20 €.

5. PUBLICITE *[NP]*

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription samedi 11 octobre 2025 de 9h30 à 12h00.

6.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11/10/2025	13h	TOUTES
12/10/2025	11h	

6.3 Le dimanche 12 octobre aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du type construit catamaran avec de 1 à 2 tours.

7.2 Weta : un parcours côtier pourra être mis en place. Un canal VHF, défini par le Comité de Course, leur sera réservé.

7.3 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.2(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO

Tout appareil de communication par radio (VHF etc.) et/ou téléphonie est interdit à bord.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers équipages de chaque classe, au premier équipage jeunes et au premier équipage féminin.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- **Campings :**
- Sandaya : [Camping Sanguinet Plage : Sandaya face au CVS](#)
- Camping Lac de Sanguinet : [Camping Lac de Sanguinet - Sandaya](#)
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires d'autocaravanes à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES ET PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- **Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules de l'organisation.** Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être impactée par les véhicules des concurrents. La Police Municipale peut verbaliser les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives sanitaires gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.